



Meeting Régional de Versailles et St Germain en Laye **27 et 28 mars 2010**

Bassin de 50m – labellisé meeting régional qualificatif – chronométrage électronique

Samedi : piscine 8 couloirs

Dimanche : piscine 6 couloirs

Bassin de récupération : 20 x 10 à St Germain en Laye et 15 x 5 à Versailles

Ouvert aux minimes et plus vieux

Qualificatif aux championnats inter-régionaux et championnats régionaux



Yvelines
Conseil général

PROGRAMME

Samedi à St Germain en Laye

OP : 13h30 - PE : 14h30

200m Papillon D&M
200m Dos D&M
200m Brasse D&M
200m NL D&M
200m 4N D&M
800 NL D classement au temps
1500 NL M classement au temps

Pause

Finales A toutes catégories sur les 200m (8 nageurs par finale)

Dimanche à Versailles

OP: 7h30 - PE : 8h30

100m Papillon D&M
100m Dos D&M
100m Brasse D&M
100m NL D&M
400m 4N D&M
400m NL D&M

OP: 13h30 - PE 14h30

Finales A pour 2 catégories (Minimes et Cadets/Juniors/Seniors) sur les 100m
(6 nageurs par finale)

Pause 30'

50m Papillon D&M
50m Dos D&M
50m Brasse D&M
50m NL D&M

Pause 10'

Finales A pour 3 catégories (Minimes, Cadets et Juniors/Seniors) sur les 50m
(6 nageurs par finale)

CATEGORIES

Ouvert aux Minimes, Cadets, Juniors et Seniors.

REGLEMENT

Classement au temps sur les 400m, 800m et 1500m.

Sur les 200m, finales A toutes catégories (à 8 nageurs).

Sur les 100m, finales A (à 6 nageurs) pour deux catégories (Minimes et Cadets et plus vieux)

Sur les 50m, finales A (à 6 nageurs) pour trois catégories (Minimes, Cadets et Juniors/seniors)

L'organisateur pourra refuser des engagements afin de garantir un temps raisonnable de compétition

Grille d'accès à la compétition (voir règlement fédéral)

Les engagements ne sont pas limités par nageur.

RECOMPENSES

Les récompenses seront faites

- toutes catégories confondues pour les 200m, 400m, 800m et 1500m
- pour 2 catégories pour les 100m : Minimes et Cadets et plus vieux
- pour 3 catégories pour les 50m : Minimes, Cadets et Juniors/Seniors

ENGAGEMENTS

Les engagements ne sont pas limités par nageur. Tarif de l'engagement : 6€

Accord de principe pour le 1^{er} mars.

Date limite d'engagement : 15 mars

Les éventuels engagements non retenus seront annoncés aux clubs concernés le jeudi 18 mars.

Les forfaits ne seront pas remboursés quelle qu'en soit la raison.

Les rajouts après le 15 mars (y compris au bord du bassin le jour de la compétition) seront acceptés dans la limite des places disponibles.

Engagements de préférence via fichiers PCE (nat2i, extranat pocket ou autre). Engagements manuels acceptés : meeting@snversailles.fr

Le règlement financier est à adresser à SN Versailles – 7 rue Léon Gatin – 78 000 Versailles

OFFICIELS

Les clubs de la région Ile de France doivent présenter 1 officiel à partir de 5 nageurs et 2 officiels à partir de 10 nageurs pour chaque réunion où ils sont présents.

Les clubs hors région parisienne ne sont pas tenus de fournir des officiels.

Pour une meilleure organisation du jury, merci de nous communiquer les noms de vos officiels en même temps que les engagements.